



Le patron et les employés fument dans le restaurant mais également dans la cuisine..

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 18 juin 2010

J'ai récemment voyagé sur le bateau la bohème (Ardennes), où le patron et les employés fument dans le restaurant (en l'absence de clients) mais également dans la cuisine.

Je souhaiterais connaître si cela est réglementaire même en l'absence de clients car cela me paraît être un manque d'hygiène total et puis pour le personnel je ne sais pas si cela est légal même s'ils sont tous ok ?

Réponse :

Il est effectivement [interdit de fumer](#) dans les lieux que vous citez et le fait qu'il n'y ait pas de clientèle ne change rien à la chose.